

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI, 11 AOÛT 2026, À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 7 AOÛT 2026.

PRÉSENTS : Monsieur le conseiller Ludovic Matthews, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Mike Potvin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

ABSENTE : Madame la conseillère Claudine Demers.

Monsieur Gilles Girouard, directeur général, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Kaitlin Leonard, technicienne juridique, sont également présents.

2026-404 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour avec la modification suivante:
- Le retrait de l'item 17.1.

2026-405 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 JUILLET 2026

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2026.

2026-406 SUIVI DE TOUTE QUESTION D'INTÉRÊT PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

#	Nom	Heure	Sujet
1	Katherine Baker	19h21	Projet de développement 477, avenue Delmar
2	Raphael Serougne	19h25	Projet de développement 477, avenue Delmar
3	Carl Dourambeis	19h27	Plan de prévention des inondations, contrat ETS, projet de bassin versant Delmar (dépôt d'un document)
4	Daniel Latour	19h30	Besoins en infrastructures liés aux inondations et le plan d'investissement correspondant
5	Gary Carr	19h38	Sécurité des piétons à l'intersection Hymus/Stillview, stationnement sur Victor-Davis
6	Lauren Paulin	19h39	Besoins en infrastructures liés aux inondations, fossé Sotramont/Prima2
7	Daniel Nishimaru	19h47	Prima3 besoins en infrastructures liés aux inondations
8	George Frangedakis	19h53	Sécurité routière avenue des Canots
9	Martin Gendron	19h57	Inondations, fossés de drainage (dépôt d'un document)
10	Nasr El Dabee	20h03	Inondations, augmentation des taxes municipales, règlement sur les foyers à bois
11	Stephanie Laurin	20h12	Prima3 - éligibilité au programme d'aide financière pour la gestion des eaux pluviales sur le domaine privé résidentiel
12	Stephane Guegven	20h15	Prima1 - éligibilité au programme d'aide financière pour la gestion des eaux pluviales sur le domaine privé résidentiel
13	Catherine Schwartz	20h18	Vibrations sur le boulevard des Sources
14	Lorraine Chiasson	20h22	Programme d'aide financière pour la gestion des eaux pluviales sur le domaine privé résidentiel et les travaux déjà réalisés

15	Genevieve Lussier	20h24	Permis pour les arbres, piste cyclable du boulevard Saint-Jean au-dessus de l'autoroute 40
16	Kim Laberge	20h29	Inondations Hymus/Winthrop, échéancier d'entretien des infrastructures, paillis
17	Josie Amorosa	20h31	Règlement relatif aux pompes de puisard, travaux dans le parc Northview
18	Janice Gadouas	20h38	Projets futurs concernant l'ancien terrain de Paprican
19	George Panciuk	20h43	Arbres aux 570 boulevard Saint-Jean

- 2026-407

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2748 AFIN DE RÉDUIRE LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance tenue le 7 juillet 2026.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'adopter sans modification un Règlement modifiant le règlement PC-2748 afin de réduire le montant du fonds de roulement.
- 2026-408

AUTORISER LA PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL À LA 32^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF ORGANISÉ L'ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS INTELLECTUELS (WIAIH) DEVANT SE TENIR LE 28 SEPTEMBRE 2026 AU CLUB DE GOLF SUMMERLEA

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'autoriser monsieur le maire John Belvedere et messieurs les conseillers Bruno Tremblay, Eric Stork et Mike Potvin à représenter la Ville de Pointe-Claire à la 32^e édition du tournoi de golf organisé l'Association de l'ouest de L'Île pour les handicapés intellectuels (WIAIH) devant se tenir le 28 septembre 2026 au Club de golf Summerlea ;

D'imputer la dépense reliée à cette autorisation, au coût de 1 500 \$ (375 \$ par golfeur, ainsi que les frais de location d'équipements, le cas échéant) au poste budgétaire 02-111-00-311.
- 2026-409

DÉPOSER LES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 25 FÉVRIER, 25 MARS, 22 AVRIL ET 28 MAI 2026 DU COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif jeunesse tenue les 25 février, 25 mars, 22 avril et 28 mai 2026 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.
- 2026-410

DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 MAI 2026 DU COMITÉ CONSULTATIF STEWART HALL

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif Stewart Hall tenue le 27 mai 2026 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.
- 2026-411

DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 MAI 2026 DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire tenue le 28 mai 2026 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.
- 2026-412

DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2026 DU COMITÉ DU CIRCULATION

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité du circulation tenue le 30 juin 2026 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan par, et unanimement résolu :
DE nommer les employés cadres suivants ainsi qu'un membre du Conseil pour agir en tant que membres, représentant l'employeur avec ou sans droit de vote, à siéger au comité de retraite, pour une période de trois ans:

Avec droit de vote:

- Vincent Proulx : Directeur des Ressources humaines ;
- Daniel Séguin : Directeur des finances et Trésorier ;
- Mark Cavallo : Gestionnaire services financiers ;
- Mike Potvin : Conseiller - District 8.

Sans droit de vote: Mark Israel: Responsable - Arena, plateaux sportifs et normes.

DE désigner au rôle de secrétaire du comité de retraite, madame Nathalie Laroche.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
De nommer monsieur le maire John Belvedere à titre de membre du comité des mesures d'urgence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'autoriser Alyson Surveyer, Conseillère principale - Transition écologique et développement durable – Direction Générale à représenter la Ville de Pointe-Claire à la conférence *Adaptation Canada 2026 : Agir ensemble pour demain*, organisé par *ICLEI Canada (International Council for Local Environmental Initiatives)* devant se tenir du 22 au 24 septembre 2026 à Toronto, Ontario ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-470-00-313.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'attribuer un contrat de gré à gré pour la création et l'utilisation d'un compte pour la Ville sur la plateforme de notifications et d'envoi de messages pour une durée de 3 ans (CP260002DP), à TWILIO, pour un montant total de 75 000 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-420

La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 26 juin 2026 au 30 juillet 2026 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2026-418	AUTORISER LE TRÉSORIER À PROCÉDER À L'AFFECTATION DE L'EXCÉDENT 2026 Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : D'autoriser le trésorier à procéder à l'affectation de l'excédent 2026, comme suit : D'autoriser l'affectation d'une somme de 10 000 000 \$ provenant du surplus non affecté de la Ville au financement des activités d'investissement à financer ; QUE cette affectation soit appliquée aux dépenses d'investissement admissibles déjà réalisées et financées temporairement à même les liquidités de la Ville ; QUE cette opération vise à réduire le solde des activités d'investissement à financer et, par conséquent, l'endettement net à long terme consolidé présenté aux états financiers de la Ville ; QUE cette affectation soit imputée aux travaux en cours et aux projets d'immobilisations pour lesquels aucun financement permanent n'a encore été officiellement attribué.
2026-419	SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUELEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC XEROX CANADA LTEE., POUR LA PÉRIODE D'AOÛT 2026 À JUILLET 2027, AU MONTANT DE 90 000 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA GESTION DU PARC D'IMPRESSION, IMPRIMANTES ET APPAREILS MULTIFONCTION Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec XEROX CANADA LTEE., pour la période d'août 2026 à juillet 2027, au montant de 90 000 \$, taxes incluses, pour la gestion du parc d'impression, imprimantes et appareils multifonction (IP190026). D'imputer cette dépense selon la disponibilité financière des services requérants, selon les quantités approximatives au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres.
2026-420	ATTRIBUER UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE PORTAIL D'ALERTE ET DE NOTIFICATION DES CITOYENS POUR 3 ANS, À BLANKO, POUR UN MONTANT TOTAL DE 59 672,03 \$, TAXES INCLUSES Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : D'attribuer un contrat gré à gré pour l'acquisition d'une portail d'alerte et de notification des citoyens pour 3 ans (IP260020DP), à BLANKO, pour un montant total de 59 672,03 \$, taxes incluses. D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551.
2026-421	DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2026 La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'août 2026, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.
2026-422	APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 11 AOÛT 2026 Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 11 août 2026, telle que signée par monsieur Gilles Girouard, directeur général.

2026-423	APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSEILS JURIDIQUES EN RELATIONS DE TRAVAIL, POUR UN MONTANT DE 20 000 \$, TAXES INCLUSES Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : D'approuver une modification au contrat intervenu avec FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL, pour des services professionnels de conseils juridique en relations de travail, pour un montant total de 20 000 \$, taxes incluses (DR260015) ; D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 65 000 \$, taxes incluses ; D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-161-00-416.
2026-424	APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC DR CONSEILS S.E.C., POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT SPÉCIALISÉ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL, POUR UN MONTANT DE 29 479 \$, TAXES INCLUSES Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : D'approuver une modification au contrat intervenu avec DR CONSEILS S.E.C., pour des services professionnels d'un consultant spécialisé en santé et sécurité du travail, pour un montant total de 29 479 \$, taxes incluses, DP230011 ; D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 130 027,77 \$, taxes incluses ; D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-161-00-419.
2026-425	SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUELEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC DR CONSEILS S.E.C., POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE 2026 AU 14 NOVEMBRE 2027, AU MONTANT DE 33 371,49 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT SPÉCIALISÉ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec DR CONSEILS S.E.C., pour l'année 15 novembre 2026 au 14 novembre 2027, au montant de 33 371,49 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)), pour des services professionnels d'un consultant spécialisé en santé et sécurité du travail (DP230011). D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-161-00-419.
2026-426	AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 150 000 \$, TAXES INCLUSES, DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES REGROUPE DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) N° 2026-8109-50-02, POUR L'ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS, POUR LA PÉRIODE DU 15 JUIN 2026 AU 14 JUIN 2029 ATTENDU QUE l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire au regroupement du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), mandat n° 2026-8109-50-02, pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés pour la période du 15 juin 2026 au 14 juin 2029 a été autorisé par le conseil le 12 août 2025 (résolution 2025-411). Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu : D'autoriser la dépense approximative de 150 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres regroupé du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) n° 2026-8109-50-02, pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés, pour la période du 15 juin 2026 au 14 juin 2029. D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-823-20-649.

2026-427

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC NORDIKEAU INC. , POUR LA PÉRIODE DU 1 SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOÛT 2027 , AU MONTANT DE 29 448,55 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE SERVICE D'EXPLOITATION DE TROIS (3) POSTES DE POMPAGE

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :

DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec NORDIKEAU INC., pour la période du 1 septembre 2026 au 31 août 2027, au montant de 29 448,55 \$ taxes incluses, (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)), pour le service d'exploitation de trois (3) postes de pompage (EP250007).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-22-534 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustement prévus aux documents du procédure ouvert. De plus, le montant alloué au présent document conformément au bordereau de prix pour ce contrat sera augmenté de la somme correspondante à la variation des quantités à la baisse survenue durant le terme initial du contrat et les périodes de renouvellement précédentes, le cas échéant, de sorte qu'aucune autorisation additionnelle ne sera requise quant à cette dépense, et ce, sous réserve des dispositions prévues aux documents du procédure ouvert et à la condition que le besoin se présente et que les crédits budgétaires soient disponibles au compte budgétaire ci-dessus).

2026-428

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC CONSTRUCTION TELVA, POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES SUITES DE BUREAUX DU SERVICE DE L'INSPECTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE (ISP) ET DE L'UNITÉ DE SAUVETAGE VOLONTAIRE DE POINTE-CLAIRE (USVPC), POUR UN MONTANT DE 23 676,74 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :

D'approuver une modification au contrat intervenu avec CONSTRUCTION TELVA, pour le réaménagement des suites de bureaux du Service de l'inspection - sécurité publique (ISP) et de l'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire (USVPC) (BP2405-22065), pour un montant total de 23 676,74 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 3 015 706,16 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-001.

2026-429

ATTRIBUER UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU COFFRET D'ÉCLAIRAGE DES LAMPADAIRES SPORTIFS DU PARC SEIGNIORY, À LAURIN LAURIN 1991 INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 53 558,80 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :

D'attribuer un contrat pour le remplacement du coffret d'éclairage des lampadaires sportifs du parc Seignior (GP2633-26010), à Laurin Laurin 1991 Inc., étant le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme avec le prix proposé le plus bas, pour un montant total de 53 558,80 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-25-000.

2026-430

ATTRIBUER UN CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION STRUCTURALE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN, AU SUD DE L'AUTOROUTE 20, À SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 016 900,00 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :

D'attribuer un contrat pour la réhabilitation structurale de la conduite d'eau potable sur le Boulevard Saint-Jean, au sud de l'autoroute 20 (GP2629-26008), à SERVICES D'INFRASTRUCTURES VORTEX INC., étant le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme avec le prix proposé le plus bas, pour un montant total de 1 016 900,00 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-24-020.

2026-431

ATTRIBUER UN CONTRAT POUR LE DIAGNOSTIC DES INFRASTRUCTURES DE FEUX DE CIRCULATION ET L'ANALYSE DES SOLUTIONS D'OPTIMISATION ET DE GESTION INTELLIGENTE DU CORRIDOR DU BOULEVARD SAINT-JEAN, À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 68 949,20 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'attribuer un contrat pour le diagnostic des infrastructures de feux de circulation et l'analyse des solutions d'optimisation et de gestion intelligente du corridor du boulevard Saint-Jean (GP2634-26014), à STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, étant le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme avec le prix proposé le plus bas, pour un montant total de 68 949,20 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-425-32-981.

2026-432

APPROUVER UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LA RÉPARATION DU PONT D'ÉTAGEMENT SITUÉ SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 40

ATTENDU QUE le Pont a été reconnu comme étant un pont à caractère stratégique en vertu du décret 98-2003 en date du 29 janvier 2003 et ses modifications subséquentes ;

ATTENDU QUE le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la Loi sur la voirie (RLRQ, chapitre V-9) ;

ATTENDU QUE la Ville est habilitée à conclure la présente entente en vertu des articles 34 de la Loi sur la voirie et 66 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C47.1).

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver les conditions présentes dans le projet d'entente concernant la réparation du P-13724 situé sur le boulevard Saint-Jean au-dessus de l'autoroute 40 ;

D'autoriser la signature de ce projet d'entente par le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière-adjointe, pour et au nom de la Ville.

2026-433

RETRAIT – CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 27, AVENUE SALISBURY

L'item relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 27, avenue Salisbury est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2026-434

CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2800, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 2800, autoroute Transcanadienne :

- a) La construction d'une guérite de stationnement d'une superficie de 16m², plutôt que la superficie maximale permise de 12m² ;
- b) Un accès véhiculaire d'une largeur de 13,7m, plutôt que le maximum permis de 11m ;
- c) Un accès véhiculaire situé à 0,25m d'une borne-fontaine, plutôt qu'à la distance minimale requise de 3m ;
- d) L'installation d'une clôture d'une hauteur de 3m dans la marge avant, où les clôtures ne sont pas permises.

Le tout, sujet aux conditions suivantes :

- Le poste de garde devra être repensé afin de s'intégrer davantage à l'architecture du bâtiment principal. Sa conception architecturale devra clairement intégrer les deux fonctions, soit celle de point d'accueil et d'entrée

au site ainsi que celle d'assurer la sécurité des lieux ;

- L'accès véhiculaire devra être conçu de manière à assurer une protection adéquate de la borne-fontaine.

2026-435

CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 14, AVENUE LAURELWOOD

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 14, avenue Laurelwood une largeur de façade correspondant à 74,5% de la largeur frontale du terrain, plutôt que le maximum permis de 70%.

2026-436

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 14, AVENUE LAURELWOOD

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 14, avenue Laurelwood exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE les travaux proposés consistent en l'agrandissement et des rénovations extérieures à une résidence existante ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 6 juillet 2026.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_14_LAUR_elev_2026-07-01_(4)
- CSP_14_LAUR_imp_2026-04-16_(1)
- CSP_14_LAUR_insert_2026-07-01_(1)
- CSP_14_LAUR_materiaux_2026-07-01_(1)
- CSP_14_LAUR_persp_2026-07-01_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 14, avenue Laurelwood, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 10 588 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-437

CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 12, AVENUE VICTORIA

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 12, avenue Victoria :

- a) Un taux d'implantation de 41%, plutôt que le maximum permis de 35% ;
- b) Un agrandissement avec une marge de recul latérale droite de 1,95m, plutôt que le minimum requis de 2,4m ;
- c) Une véranda avec une marge de recul latérale droite de 2,1m, plutôt que le

minimum requis de 2,4m ;

- d) Une terrasse avec une marge de recul latérale droite de 1,8m, plutôt que le minimum requis de 2,4m.

2026-438

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 12, AVENUE VICTORIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 12, avenue Victoria exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE les travaux proposés consistent en l'agrandissement et des travaux de rénovation extérieure d'une maison existante ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 6 juillet 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_12_Victo_elev_2026-06-29_(4)
- CSP_12_Victo_imp_2026-04-29_(1)
- CSP_12_Victo_insert_2026-06-29_(1)
- CSP_12_Victo_materiaux_2026-07-06_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 12, avenue Victoria, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 6 600 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-439

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 7-143, AVENUE ALSTON

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 7-143, avenue Alston exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en ce l'installation de 17 panneaux solaires sur la toiture d'une habitation située à l'extrémité d'un ensemble de maison en rangée ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 6 juillet 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_7-143_Alston_materiaux_2026-06-18_(1)
- CSP_7-143_Alston_panneau_2026-06-18_(1)
- CSP_7-143_Alston_simulation_2026-06-18_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 7-143, avenue Alston, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 1 760 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-440

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 45, AVENUE CEDAR

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 45, avenue Cedar exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE les travaux proposés consistent en la reconfiguration et l'élargissement de l'accès véhiculaire existant et la reconfiguration du passage piétonnier menant à la porte d'entrée ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 6 juillet 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_45_Cedar_materiaux_2026-06-29_(1)
- CSP_45_Cedar_plan_2026-06-29_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 45, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 2 640 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux ;

D'abroger la résolution 2026-333.

2026-441

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 66, AVENUE DONEGANI.

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 66, avenue Donegani exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en la modification des plans précédemment approuvés concernant les travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure à l'immeuble commercial ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 16 mars 2026.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_66_Donegani_elevations_2023-03-24_(2)
- CSP_66_Donegani_implantation_2023-03-13_(1)
- CSP_66_Donegani_materiaux_2023-03-06_(1)
- CSP_66_Donegani_perspective_2023-03-06_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 66, avenue Donegani, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 35 046 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux ;

D'abroger la résolution 2026-278.

2026-442

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 114, AVENUE DUKE-OF-KENT

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 114, avenue Duke-of-Kent exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en la subdivision du lot 2 527 535 du Cadastre du Québec et la construction d'une maison unifamiliale isolée ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 6 juillet 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_114_DOK_elev_2026-06-15_(2)
- CSP_114_DOK_imp_2026-06-09_(1)
- CSP_114_DOK_insert_2026-06-15_(1)
- CSP_114_DOK_materiaux_2026-07-06_(1)
- CSP_114_DOK_persp_2026-07-02_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 114, avenue Duke-of-Kent, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 18 645 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que toute opération cadastrale nécessaire au redéveloppement du site devra être réalisée conformément au règlement de lotissement PC-2774 ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-443

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 116, AVENUE DUKE-OF-KENT

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 116, avenue Duke-of-Kent exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en la subdivision du lot 2 527 535 du Cadastre du Québec et la construction d'une maison unifamiliale isolée ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 6 juillet 2026.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_116_DOK_elev_2026-06-15_(2)
- CSP_116_DOK_imp_2026-06-09_(1)
- CSP_116_DOK_insert_2026-06-15_(1)
- CSP_116_DOK_materiaux_2026-07-06_(1)
- CSP_116_DOK_persp_2026-07-02_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 116, avenue Duke-of-Kent, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 18 645 \$ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que toute opération cadastrale nécessaire au redéveloppement du site devra être réalisée conformément au règlement de lotissement PC-2774 ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-444

CONSIDÉRER L'APPROBATION D'UNE OPÉRATION CADASTRALE RELATIVE AU LOT 4 251 320 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'assujettir l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale visant le lot 4 251 320 du cadastre du Québec au versement préalable, par le requérant, d'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'un montant correspondant à 10 % de la valeur du site, telle qu'établie par un évaluateur agréé, le tout conformément aux dispositions du règlement de lotissement PC-2774 ;

QUE la somme récoltée soit versée au fonds 05-195-45-000 dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration des parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la ville de Pointe-Claire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
De lever la séance à 21h02.

John Belvedere, maire

Me Caroline Thibault, greffière